

La planification financière durable 2.0

■ Trang FERNANDEZ-LEENKNECHT, Financial Planner, Wealth Management, J. Safra Sarasin SA

Ces prochaines décennies, le marché de l'investissement durable aura des répercussions considérables sur le développement global et offre aujourd'hui de bonnes opportunités de placement. Pour les clients privés, la planification financière se trouve au cœur d'une gestion de fortune durable car quiconque veut agir pour sa prévoyance opère nécessairement avec un horizon à long terme.

Planifier sa prévoyance durable

Faire fructifier son capital grâce à des placements intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance tout en invitant les entreprises et gouvernements à adapter leurs actions aux attentes sociétales peut sembler trop beau. La prévoyance professionnelle vise à créer et à préserver l'épargne constituée pendant toute une vie active, en vue de financer la période qui suit le départ à la retraite. La prévoyance surobligatoire dite 1^{re}, de la disposition légale éponyme, par opposition à un plan de prévoyance «classique», aménage une certaine autonomie de la volonté individuelle en proposant aux assurés le libre choix entre plusieurs stratégies d'investissement dans la palette des placements

sélectionnés. Les avoirs déposés sur un compte de libre passage, lorsque l'on quitte une activité salariée par exemple, peuvent même bénéficier d'une gestion sur mesure. Le point central est tout d'abord de déterminer quels sont le capital et le rendement nécessaires à long terme pour répondre à ses besoins projetés; il s'agit ensuite de sélectionner les placements qui peuvent procurer une performance en ligne avec ces objectifs et, en fonction de ses valeurs personnelles, qui respectent des critères durables.

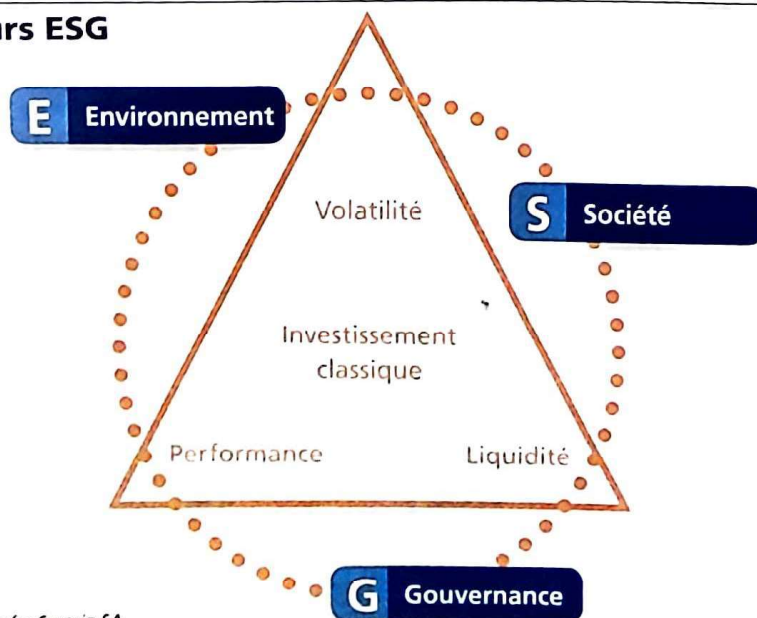
Les plans de certaines institutions de prévoyance s'apparentent plus à une black box qu'à une offre lisible et transparente. En 2013, la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) a renforcé les exigences relatives à

la transparence des coûts. Avec une fourchette de coûts située entre 0,15 et 1,86%, le potentiel d'amélioration demeure important, comme l'a relevé l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) en 2015. Les institutions de prévoyance sont aujourd'hui tiraillées entre une accélération des contraintes réglementaires, une évolution démographique complexe et la persistance des taux d'intérêt bas. Produire le niveau de rendement indispensable pour assurer des prestations de retraite devient de plus en plus difficile. Une gestion sur mesure dans le cadre d'un plan 1^{er} et des fonds de libre passage ouvre la voie à l'assuré investisseur le choix de solutions cohérentes par rapport à sa situation mais aussi à des investissements qui visent à produire un impact sociétal positif.

Double intérêt de l'assuré

Un investisseur, en général, souhaite connaître et arbitrer voire mesurer l'impact de son portefeuille. Pour autant, un assuré peut légitimement attendre que la performance des investissements durables soit comparable à celle des produits traditionnels, c'est-à-dire en mesure de procurer un rendement aussi conforme au marché que possible, pour un niveau de risque acceptable. Ces dernières années, des acteurs reconnus en investissement durable, tels que J. Safra Sarasin, un membre fondateur de Swiss Sustainable Finance (SSF)¹, ont permis d'étoffer l'offre: infrastructures comme des écoles, des hôpitaux, des résidences services pour seniors, équipements dans les domaines des transports et de l'énergie ou encore immobilier durable et autres projets «verts» dans le sillage du protocole de Paris². La stratégie durable permet une identification précoce des risques et offre de nouvelles opportunités de placement dans de nouveaux modèles commerciaux et des entreprises innovantes dans des branches ou des secteurs en croissance. Des écolabels, sorte d'indicateurs de performance, et autres initiatives de benchmark améliorent la transparence. Les résultats empiriques de nombreuses études académiques, comme l'excellent rapport "From the Stockholder to the Stakeholder: How Sustainability Can

Facteurs ESG



Source:
Banque J. Safra Sarasin SA

Environnement

- Changement climatique
- Ressources naturelles
- Pollution et déchets
- Opportunités liées à l'environnement

Société

- Capital humain
- Responsabilité relative aux produits
- Influence des parties prenantes
- Opportunités liées à la société

Gouvernance

- Actionnariat
- Direction
- Structure du conseil d'administration
- Rémunération des dirigeants

Drive Financial Outperformance" de l'Université d'Oxford en 2015, montrent que viser un impact durable positif et la performance d'un investissement traditionnel est clairement compatible.

Optimisation des coûts

Lors de la planification de leur prévoyance, certaines catégories d'assurés peuvent mettre en place des plans 1^{er}, ou plans cadres, et activement influencer la stratégie d'investissement pour les tranches de salaires supérieures à CHF 126'900 (chiffre 2017). Le capital ainsi épargné constitue la part subrogatoire de leur prévoyance. Outre la diversification offerte par les placements durables, la possibilité donnée par le législateur d'introduire des plans 1^{er} prend tout son sens dans un contexte de taux d'intérêts bas. La « disparition du 3^e cotisant », soit la chute de la contribution provenant des rendements de la fortune, a un effet dramatique sur l'épargne retraite. En 2017, le taux de rémunération a atteint un nouveau plancher à 100. Sur une carrière de 40 ans, le capital progresse de 17,6%, c'est six fois moins qu'avec un taux à 4% ! La performance d'un capital de retraite est en principe impactée par plusieurs facteurs : les coûts directs et indirects et la fiscalité. Les assurés actifs disposant d'un capital subrogatoire sont les plus concernés par le coût indirect de la répartition des rendements de la fortune de la caisse de pension ; cette répartition résulte de la constitution des réserves de fluctuations de valeur collectives ainsi que du déséquilibre lié à la garantie des prestations minimales de la prévoyance obligatoire. Dans un plan 1^{er}, l'assuré constitue son avoir personnel et dispose de son propre compte. Le résultat des placements lui est directement crédité. En comparant les institutions, les assurés peuvent exiger une plus grande transpa-

rence dans les coûts directs tant au niveau de la gestion et de l'administration de la caisse que des primes de risques. Les primes en cas d'invalidité et pour survivants peuvent, à prestations égales, être réduites jusqu'à 30%.

Amélioration des prestations

Sur une carrière, des lacunes de cotisations ou un projet de retraite anticipée peuvent être « rachatés ». De nombreux assurés souhaiteraient verser davantage dans leur caisse de pension ; malheureusement leur potentiel de rachat est souvent déjà épuisé dans des plans de prévoyance classiques. En adaptant les cotisations d'épargne, les possibilités de rachat augmentent sans impliquer pour autant des coûts supplémentaires pour l'entreprise. La loi impose qu'une solution 1^{er} soit proposée uniquement par une caisse de pension dédiée. Outre une répartition du risque ainsi offerte, cette ventilation dans plusieurs institutions ajoute une marge de manœuvre intéressante avec l'échelonnement possible des retraits des fonds sur plusieurs années. Cette flexibilité permet à l'assuré de bénéficier soit d'une déduction fiscale soit d'un taux d'imposition réduit. Ainsi, en cas de rachat volontaire, tant les prestations que la performance nette du capital retraite s'en trouvent améliorées.

L'assuré au centre des décisions

Dans un monde qui souhaite une finance socialement responsable, une planification financière durable offre une vision consolidée du patrimoine global en donnant à l'assuré investisseur des informations transparentes et un accès privilégié à sa prévoyance. Outre l'impact sociétal, l'intégration de placements ESG rend un portefeuille

attrayant en identifiant les perspectives de croissance à long terme et en améliorant le profil risque/rendement. L'adoption de la motion Stahl³ en 2015 avec une entrée en vigueur probable en 2017, traduit cette volonté de flexibilité et de liberté avec parallèlement un encouragement à une plus grande responsabilité individuelle dans l'épargne. On peut s'attendre à un fort développement des plans 1^{er} dans le sillage de Prévoyance 2020. Les banques pri-

vées, avec une approche historiquement centrée sur les intérêts de leurs clients, ont un rôle naturel de conseil et de service dans ce modèle de prévoyance sur mesure. Bien qu'une norme universelle manque pour classer les investissements durables, des indices de durabilité permettent à l'assuré épargnant de prendre conscience de la portée de ses choix, de les assumer voire les revendiquer, surtout lorsqu'un investissement déclenche des émotions positives.

La planification financière durable

Elle fait partie intégrante de l'approche patrimoniale globale dans le conseil en gestion de fortune privée. Elle analyse l'ensemble des revenus et de la fortune (immobilier, placements, prévoyance et dettes) au regard d'objectifs individuels afin d'en déterminer les stratégies d'investissements adaptées. Celles-ci reposent sur trois grands axes : la durabilité des solutions, la réduction des risques à un niveau accepté et l'optimisation des gains selon le profil.

Un plan financier intègre la définition des objectifs cibles de l'assuré avec les propositions de mesures concrètes, tout en prenant en compte les aspects légaux et fiscaux liés. Un suivi régulier est recommandé afin d'ajuster le plan financier en fonction de nouvelles données et/ou évolution légale.



Trang Fernandez-Leenknecht est responsable du Wealth Management pour la Suisse romande auprès de J. Safra Sarasin. Spécialiste en planification financière avec brevet fédéral IAF, elle conseille les clients privés dans les domaines de planification patrimoniale et de la prévoyance depuis 2004. En 2016, elle rejoint le Conseil de fondation ainsi que le Comité d'investissement de la caisse de pension J. Safra Sarasin.

Après un Master en droit de l'université de Lausanne et de Zurich, elle s'envole pour la Finlande où elle travaille pour Blancco, une société spécialisée en sécurité des données. Depuis 2016, elle accompagne des start-ups suisses avec l'accélérateur MassChallenge en faveur des nouvelles technologies et de l'innovation. Après une certification CAIA en investissements alternatifs, elle participe au programme Impact Investing de la Saïd Business School de l'université d'Oxford.

Notes

¹ L'association Swiss Sustainable Finance (SSF) (www.sustainablefinance.ch) a pour objectif de conforter la place de la Suisse comme leader de la finance durable, par des activités d'information, de sensibilisation et de catalyseur pour le développement de ce marché. Fondée en 2014 à Zurich, l'organisation possède également des antennes à Genève et Lugano. SSF compte actuellement plus de 90 membres et partenaires : prestataires de services financiers, investisseurs, universités et centres d'enseignement supérieur, administrations et autres organismes.

² « La conférence sur le climat », ou COP 21, de l'ONU en novembre 2015, s'est achevée sur l'adoption du projet d'accord de Paris. Cet accord universel sans précédent, qui vise à atteindre une réduction des émissions de gaz à effet de serre à « zéro net », au niveau mondial, d'ici l'année 2050, va obliger nos dirigeants à édicter de nouvelles dispositions légales dans divers domaines selon le « Guide de l'investissement durable », Zurich novembre 2016.

³ La motion Stahl, du conseiller national Jürg Stahl, prévoit que les institutions de prévoyance proposant des plans de prévoyance 1^{er} puissent calculer la prestation de sortie de telle façon que l'assuré reçoive la valeur effective de l'avoir de prévoyance au moment de la sortie. Le nouvel article 19a LFLP disposera que les institutions devront proposer au minimum une stratégie à faible risque parmi 5 à 10 stratégies au maximum. Elles auront en outre un devoir d'information similaire à celui des banques et les assurés auront à confirmer par écrit avoir reçu les renseignements nécessaires avant de procéder à un choix de placement.